



PROCES VERBAL

REUNION CONSEIL MUNICIPAL

DU 14 novembre 2024

Etaient présents : M. SANS, M. RAMEAU, Mme AIMONE-CAT, M. LIVOTI, Mmes DALLA-ZANNA, GRANGE, MM. ROQUEBERT, CELLIER, DESHONS, Mmes COURTOUX, SANDY, AGUILA.

Absents excusés : Mme GERARD (Proc. à Mme AIMONE-CAT)

M. AMOUROUX (Proc. à M. SANS)

M. EVIN (Proc. à Mme GRANGE)

Mme DALLA-ZANNA a été élue secrétaire de séance.

Ouverture de la séance à 19h30.

Monsieur le Maire demande à l'Assemblée l'autorisation de rajouter 1 point à l'ordre du jour :

- En point 6 – Délibération d'information sur les décisions modificatives 2024-001 et 2024-002

Rajout du point supplémentaire accepté à l'unanimité des membres présents.

Le procès-verbal de la séance du 10 octobre 2024 a été approuvé à l'unanimité des membres présents.

DELIBERATIONS

Administration - Finances

1° Demande d'un moratoire sur la trajectoire ZAN suite au constat établi par les communes de l'impossibilité de l'appliquer pour la période 2021-2031

Monsieur le Maire rappelle que le SCOT est en révision depuis 2018. Il explique que la trajectoire ZAN imposée au SCOT est irréaliste et non raisonnée. Pour le Pays Sud Toulousain, territoire particulièrement attractif au niveau de toute l'Occitanie, il sera impossible de la suivre. Monsieur le Maire propose de demander l'assouplissement de la Loi par l'adoption d'un moratoire qui ne prendrait pas en compte les trois premières années et décalerait donc de 2 ans l'application de la

trajectoire ZAN. En effet, aujourd'hui, quasiment 70% de l'enveloppe prévisible a été consommée en 3 ans et vraisemblablement épuisée au bout de 5 ans.

A l'unanimité des membres présents, le conseil municipal accepte la proposition de Monsieur le Maire.

2° - MODIFICATIONS DU PLU

a) Monsieur le Maire informe l'assemblée que la procédure de modification n° 1 est terminée. Le commissaire-enquêteur a remis son rapport et ses conclusions. Il a émis un avis favorable. Monsieur le Maire demande donc d'approuver la modification n° 1 du PLU.

A l'unanimité des membres présents, le conseil municipal approuve la modification n° 1 du PLU.

b) Monsieur le Maire informe l'assemblée que la procédure de modification n° 2 est terminée. Le commissaire-enquêteur a remis son rapport et ses conclusions. Il a émis un avis favorable. Monsieur le Maire demande donc d'approuver la modification n° 2 du PLU.

A l'unanimité des membres présents, le conseil municipal approuve la modification n° 2 du PLU.

3° - REGULARISATION DES STATUTS ET EXTENSION DE COMPETENCES DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES

Monsieur le Maire expose les raisons qui ont motivé le conseil communautaire dans la régularisation des statuts et l'extension des compétences. Il demande à l'assemblée de se prononcer sur ces points.

Régularisation des statuts et extension des compétences acceptées à l'unanimité des membres présents.

4° - CLASSEMENT DE LA VOIRIE DU LOTISSEMENT DE PENTENS2 DANS LE DOMAINE PUBLIC COMMUNAL

Monsieur le Maire explique que le Lotissement de Pentens 2 est aujourd'hui terminé. La voie qui le dessert a été nommée « Impasse de Pentens » par délibération en date du 30/09/2024 et est classée dans le domaine privé communal. Il serait opportun de la classer dans le domaine public communal. Il précise que cela n'aura aucune conséquence sur la desserte de ce lotissement, ni sur le sens de circulation.

Classement de la voie « Impasse de Pentens » dans le domaine public communal adopté à l'unanimité des membres présents.

5° - VENTE DU TRACTEUR ACCIDENTE HORS SERVICE

Monsieur le Maire rappelle l'accident survenu sur le tracteur tondeuse ISEKI SF 230 le rendant inutilisable et non réparable. Un particulier souhaite l'acquérir à usage de pièces détachées pour un montant de TROIS CENTS EUROS (300).

Vente acceptée à l'unanimité des membres présents.

6° - INFORMATION SUR DECISIONS MODIFICATIVES BUDGETAIRES

Monsieur le Maire expose que des décisions modificatives budgétaires ont été nécessaires pour régler deux factures. Il présente ces décisions à l'assemblée.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents, prend acte de ces décisions.

Personnel

7° - SUPPRESSION D'UN POSTE D'ADJOINT TECHNIQUE A TEMPS COMPLET ET CREATION D'UN POSTE D'ADJOINT TECHNIQUE PRINCIPAL 2^e CLASSE A TEMPS COMPLET

Monsieur le Maire informe l'assemblée qu'une employée communale a été admise au concours d'Adjoint Technique Principal 2^e classe. Il souhaiterait pouvoir nommer cet agent en 2025 après inscription sur le tableau d'avancement de grade. A cet effet, il serait souhaitable de supprimer un poste d'Adjoint Technique à temps complet et de créer un poste d'Adjoint Technique Principal 2^e classe à temps complet.

Suppression et création de poste acceptées à l'unanimité des membres présents.

Travaux

8° - COMMANDE D'ALLUMAGE DE L'ECLAIRAGE DU STADE

Monsieur le Maire présente la proposition faite par le SDEHG d'un système d'allumage de l'éclairage du stade municipal à distance via un smartphone. Ce matériel faciliterait sa mise en service en urgence par les pompiers pour l'atterrissage de l'hélicoptère du SAMU. Des précisions seront demandées.

9° - PRESENTATION DU PROJET D'AMENAGEMENT DU FUTUR CABINET MEDICAL

Monsieur le Maire présente l'esquisse réalisée par l'Architecte.

INFORMATIONS AU CONSEIL

- Le projet de PLUI est ajourné
- Monsieur le Maire informe l'assemblée de la nécessité de déposer en vrac les emballages dans les containers de collecte : déposés dans des sacs fermés ils ne peuvent être exploités et rejoignent le centre d'enfouissement augmentant le coût de traitement des déchets
- Le classement de notre commune en zone de Revitalisation Rurale permettra aux nouvelles entreprises de bénéficier d'exonérations fiscales
- Point sur le projet de règlement intérieur d'utilisation des installations et matériel municipal

- Point sur les diverses manifestations à venir
- Point sur le dernier conseil d'Ecole

L'ordre du jour étant épuisé et aucune autre question étant soulevée, la séance est levée à 22 heures 10.

Fait à BOUSSENS, le 18 novembre 2024

La Secrétaire de séance,

Rosanna DALLA-ZANNA



Le Maire,

Christian SANS

